



**Procès-verbal de la 6<sup>e</sup> assemblée ordinaire à huis clos  
de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR)  
tenue le mercredi 16 juin 2021 à 15h  
via la plateforme collaboratrice Teams**

---

<b>Personnes présentes :</b>	M. Michel Byette	Président
	M. Claude Ferron	Vice-président
	M. Pierre Montreuil	Administrateur
	M. François Dubois	Administrateur et représentant des usagers du transport adapté
	M. Daniel Cournoyer	Administrateur
	Mme Mariannick Mercure	Administratrice

<b>Personnes ressources:</b>	M. Patrice Dupuis	Directeur général et secrétaire corporatif temporaire
	Mme Caroline Cinq-Mars	Directrice des services administratifs et trésorière

---

**1. Mot de bienvenue du président**

M. Michel Byette, président de la STTR, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre cette 6<sup>e</sup> assemblée ordinaire à huis clos.

-----

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

(43-21) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Daniel Cournoyer  
APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant au point 21 « Affaires diverses », les sujets suivants :

a) Tarification sociale

ADOPTÉE

-----

**3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire à huis clos du 26 mai 2021**

(44-21) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : M. Daniel Cournoyer

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 mai 2021 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 mai 2021 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

-----

#### **4. Adjudication du contrat pour l'acquisition d'appareils et de forfaits cellulaires**

**(45-21)** CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres sur invitation pour le contrat d'acquisition d'appareils et de forfaits cellulaires ;

CONSIDÉRANT le cahier des charges du projet 2021-08-cellulaires ;

CONSIDÉRANT que deux offres ont été déposées lors de l'ouverture de soumissions effectuée le 28 mai 2021 à 11h, devant témoins ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'ouverture de soumissions :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : M. Daniel Cournoyer

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le contrat d'acquisition des appareils et de forfaits cellulaires soit octroyé à la compagnie Reynold's Communication (Bell) pour la somme de 39 436.93 \$ (taxes incluses) excluant l'ajout d'une contingence de 15% étant donné la variance dans les quantités futures estimées, et ce, pour une période de 36 mois.

ADOPTÉE

-----

#### **5. Renouvellement du contrat d'entretien ménager de divers bâtiments**

**(46-21)** CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat d'entretien ménager, projet 2019-09-ENTRETIEN MÉNAGER, en date du 18 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT la possibilité de renouveler le contrat pour une période additionnelle de 2 ans ;

CONSIDÉRANT que la STTR désire se prévaloir de l'option de renouvellement pour une année :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : M. Daniel Cournoyer

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soit approuvé le renouvellement du contrat avec l'entreprise Entretien Makour pour une période d'un an, soit du 24 septembre 2021 au 23 septembre 2022, pour une somme totale, taxes incluses, de 82 744.22\$ et comportant un montant pour la désinfection due à la pandémie.

ADOPTÉE

-----

**6. Adoption du règlement 158-A (2021) modifiant le règlement 158 (2020) sur le programme de dépenses en immobilisations pour les années 2021-2025**

(47-21) EN vertu des articles 132, 133 et 134 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., c. S-30.01) :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement 158-A (2021), modifiant le règlement 158 (2020) sur le programme de dépenses en immobilisations de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR) pour les années 2021-2025, soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTÉE

-----

**7. Adoption du règlement 160 (2021) pour divers projets, dont l'achat de 5 véhicules 2022 de type urbain à propulsion hybride**

(48-21) ATTENDU que la Société de transport de Trois-Rivières envisage la réalisation de plusieurs projets à l'intérieur de sa programmation quinquennale, dont l'achat de 5 autobus 2022 de type urbain à propulsion hybride :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Société de transport de Trois-Rivières adopte le règlement 160 (2021) précisant la réalisation de plusieurs projets, dont l'achat de 5 autobus 2022 de type urbain à propulsion hybride :

QUE ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, comme s'il était ici reproduit au long.

ADOPTÉE

-----

**8. Autorisation de signatures pour le bail du nouveau local au centre-ville**

(49-21) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Daniel Cournoyer  
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la STTR, le bail du nouveau local au centre-ville.

ADOPTÉE

-----

**9. Entente de service Développement, intégration, maintenance et support d'une plateforme permettant le rechargement de titres de transport en ligne (Projet « Rechargement WEB »)**

(50-21) ATTENDU QUE la Société de transport de Trois-Rivières a été autorisée à signer le protocole d'entente avec la Société de transport de Sherbrooke pour le projet Rechargement web – Volet Développement, soit le développement, l'intégration, la maintenance et le support requis à la Plateforme Web en décrivant les droits et obligations de chaque société ;

ATTENDU QUE la STTR a mandaté la Société de transport de Sherbrooke pour le projet Rechargement web – Volet acquisition, soit la gestion de l'octroi des contrats, la gestion de ceux-ci ainsi que les levées d'options prévues aux documents contractuels ;

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de Rechargement web, la Société de transport de Sherbrooke a procédé à un appel d'offres pour le service d'un acquéreur en lien avec le traitement des transactions de paiement en ligne ;

ATTENDU les soumissions reçues par la Société de transport de Sherbrooke dans le cadre de cet appel d'offres :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Daniel Cournoyer  
APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Moneris, pour les services d'un acquéreur en lien avec le traitement des transactions de paiement en ligne pour la Société de transport de Trois-Rivières ;

QUE les coûts pour la Société de transport de Trois-Rivières soient de 137 665 \$ excluant les taxes, pour une période de trois (3) ans, soit un montant estimé en fonction du nombre de transactions présumées ;

QUE le directeur général soit autorisé à lever l'une ou toutes les options de renouvellement prévues au contrat pour deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an, si les conditions sont favorables à une telle levée d'option pour la Société de transport de Trois-Rivières ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Société de transport de Trois-Rivières, tout contrat ainsi que tous les autres documents pouvant être requis pour donner plein effet aux présentes, dont notamment, mais non limitativement, la levée le cas échéant de l'une ou de toutes les options prévues au contrat.

ADOPTÉE

-----

**10. Comptes à payer**

(51-21) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : Mme Mariannick Mercure

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soient adoptés les comptes à payer par chèques numérotés de 30431 à 30545 et les paiements directs 913 à 940, le tout couvrant la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2021, pour une somme totale de 869 656.73\$ à puiser à même le fonds d'opération.

ADOPTÉE

-----

**11. Renouvellement de l'adhésion à l'ATUQ pour l'année 2021**

(52-21) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QU'UN montant de 57 581 \$ soit versé à l'Association du transport urbain du Québec à titre de cotisation annuelle pour l'année 2020.

ADOPTÉE

-----

**12. Affaires diverses**

*a) Tarification sociale*

(53-21) Considérant le débat actuel autour de la question de la tarification sociale dans le transport collectif ;

Considérant les nombreuses demandes acheminées à la STTR de la part d'organismes communautaires, afin de les soutenir dans leurs actions et interventions en leur offrant des livrets de billets à titre gratuit ;

Considérant la réflexion de l'ATUQ en 2018 sur le dossier de la tarification sociale et la production d'un rapport ;

Considérant la démarche entreprise par la Ville de Sherbrooke par l'entremise de son Comité de Développement Sociale portant sur la tarification sociale et la production de recommandations ;

Considérant la dernière demande du Regroupement des Organismes communautaires de Trois Rivières :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : Mme Mariannick Mercure

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil d'administration de la STTR demande à la Ville de Trois Rivières de mandater son Comité de Développement Social afin que ses membres étudient la question de la tarification sociale dans le transport collectif et produisent des recommandations à ce sujet;

QUE les membres du conseil d'administration de la STTR participent à cette analyse afin de pouvoir apporter toute leur expertise et présenter divers éléments se rapportant à une réflexion déjà amorcée par les membres en lien avec la tarification sociale.

-----

### 13. Période de questions

#### Question 1

c'est tu vrai qu' il va avoir un service clientèle au delta du centre-ville. C'est quand l'annonce officielle ? (A. Lesmerises)

Nous avons effectivement comme projet de déménager le service à la clientèle dans le bâtiment du Centre d'événements et de congrès interactifs (CECI), plus précisément dans le local à côté de celui d'Orléans Express. L'annonce officielle sera faite lorsque tous les requis administratifs seront complétés.

-----

#### Question 2

es que les express va revenir 21 22 etc dans le futur proche ? Les lignes express font partie d'une liste d'amélioration présentement à l'étude. (A. Lesmerises)

Le retour des lignes Express fait partie de notre stratégie d'augmentation de services de transport en commun pour Trois-Rivières. Malheureusement, il n'est pas possible pour l'instant de vous indiquer l'échéancier de ce projet.

-----

#### Question 3

Est-ce que nous retrouverons notre circuit 8 comme il était. C'était un très beau circuit mais il a été détruit par des gens qui ne prennent jamais l'autobus. Quand retrouverons-nous le boulevard Thibeau comme il était au lieu d'une division en trois parties ce qui est complètement imbéciles. Dire que ça prenait 9 minutes avant et que maintenant ça prend 1h30. On nous descend au

terminus Fusey, remonte aux Galeries du Cap, attend 35 minutes pour la 10 ou la 60. Complètement ridicule. Deux ans en juillet que nous vivons cet emmerdement. Merci et bonne réunion. (Mme Miousse)

La desserte de la rue Thibeau, du nord au sud, dans le secteur Cap-de-la-Madeleine fait partie des changements qui auront lieu sur le réseau dès l'automne prochain.

-----

#### Question 4

Une rumeur veut qu'à l'automne tous les autobus s'attendent aux différents terminus. Est-ce exact? (H. Gauron)

Sans rumeur il n'y aurait pas de plaisir ! Cette rumeur n'est ni fausse, ni exacte. Nous travaillons effectivement à optimiser la synchronisation aux terminus. Nous allons prioriser celui du centre-ville, mais il n'est pas possible de le faire pour tous les terminus à cause de la configuration actuelle du réseau. Nous espérons apporter des améliorations pour le mois de mars 2022, période annuelle où des changements majeurs peuvent être mis en place.

-----

#### Question 5

Selon ce qui est écrit dans le procès-verbal du 28 d'avril dernier, le dépôt des états financiers pour 2020, démontre un surplus de \$466.975. Celui-ci sera utilisé pour le transport adapté pour 2020-2021. De quelles façons ce surplus sera utilisé? (H. Gauron)

Nous sommes en attente de précisions sur les programmes de subvention du ministère des Transports. L'incertitude entourant la valeur des subventions accordées pour 2021 et 2022 ne nous permet pas, pour le moment, de préciser à quelle fin sera utilisé ce surplus. Nous vérifierons tout cela lorsque nous aurons plus de précisions de la part du gouvernement.

-----

#### Question 6

Lors des matches des Lions et tout autre événement d'importance au nouveau Colisée, comment allez-vous desservir les usagers à partir du centre ville?

Avez-vous planifié une navette?

C'est certain que le circuit no 11 sera nettement insuffisant.

Comme vous n'avez jamais envisagé une navette pour les Aigles, on peut se poser la question. (D.Trépanier)

Merci pour la question. Nous avons proposé quelques scénarios à la ville de Trois-Rivières et ce dossier est maintenant sous la responsabilité d'un comité à la ville. Il faut comprendre que la mise en place de services supplémentaires doit être autorisée au préalable par la ville, si ceux-ci ont un impact sur les coûts d'opération de la STTR.

-----

## Question 7

j aimerais savoir pourquoi avez vous changé d avis concernant la modification des lignes 11 et 13 car lors de l assemblé du 24 fevrier 2021, voici ce que je vous ai posé  
Comme la rue royale est aux 2 sens entre Saint-Roch et Lavérendry, dans un AVENIR PROCHE, est-ce que le trajet de la 13 et la 11 direction du centre-ville vont-elles être modifié?  
et vous avez répondu ceci  
Nous n'avons pas l'intention de changer les circuits de la 11 et de la 13 suite à ce changement.  
donc pourquoi avez vous menti

Les lignes 11 et 13 ont été modifiées en 2019-2020 dans le secteur de la rue Royale au centre-ville. Ce détour n'est maintenant plus nécessaire. De plus, le changement de signalisation sur la rue Royale nous permet d'optimiser cette section des circuits 11 et 13.

Au mois de février 2021, nous n'avions pas l'intention de changer ces circuits, l'information que nous vous avons donnée était donc la bonne à ce moment précis. La Société de transport de Trois-Rivières n'a aucun intérêt à donner de fausses informations et ce n'est pas dans ses pratiques.

-----

## 14. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée publique aura lieu en présentiel, à l'Hôtel de ville de Trois-Rivières, le mercredi 22 septembre 2021 à 19h, avec un nombre limité de 15 personnes dans le public. Les portes seront ouvertes dès 18h15.

-----

## 15. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR :  
APPUYÉ DE :

M. Claude Ferron  
M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 15h30.

ADOPTÉE

-----

---

M. Michel Byette  
Président

---

M. Patrice Dupuis  
Secrétaire corporatif temporaire